

ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE ET DE NON-DIVULGATION

ENTRE :

Nom :

Prénom :

Dénomination sociale (le cas échéant) :

Forme juridique (le cas échéant):

Adresse du siège (le cas échéant):

En qualité de (le cas échéant) :

Dénommé par la suite le « **Bénéficiaire** »

d'une part

ET

Nom : Balguerie

Prénom : Tristan

Dénomination sociale (le cas échéant) : LETTRES HEUREUSES

Forme juridique (le cas échéant): EURL

Adresse du siège (le cas échéant): 810 bd du Soleil 83230 BORMES LES MIMOSAS

En qualité de (le cas échéant) : Gérant

Dénommé par la suite le « **Donneur** »

d'autre part

Ci-après dénommés conjointement les « **Parties** »

IL EST PREALABLEMENT RAPPELE CE QUI SUIT :

Le Donneur possède des connaissances concernant l'astrologie, l'accompagnement thérapeutique et ses applications dans un contexte de pratiques de la consultation, ainsi que des données vidéographiques de consultations dont il est seul mandaté à proposer la diffusion au Bénéficiaire dans le cadre d'un enseignement pédagogique.

Ces connaissances et matériels pédagogiques du Donneur sont appelées par la suite « CONNAISSANCES ET MATERIELS PEDAGOGIQUES DU DONNEUR ».

Le Donneur et le Bénéficiaire se sont engagés dans un processus de formation du Bénéficiaire par le Donneur dites « FORMATION » constituant les Connaissances et Matériel Pédagogique du Donneur.

La Formation est détaillée en Annexe.

La Formation peut impliquer la divulgation et la communication par le Donneur au Bénéficiaire, d'informations relatives aux Connaissances et Matériel Pédagogiques du Donneur incluant notamment vidéos des sessions de formation, vidéos de consultation, écrits sous forme de notes sur la plateforme notion, documents PowerPoint, données, dessins, savoir-faire, dispositifs, démonstrations, rapports, applications commerciales, moyens associés et autre données et informations ; certaines ou toutes étant la propriété du Donneur et ayant un caractère confidentiel, dans son ensemble appelé ci-après « L'INFORMATION ». Les Parties souhaitent, par la présente, définir les conditions selon lesquelles peuvent être réalisées la divulgation et la communication de l'Information.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIT :

- 1- Le Bénéficiaire accepte et reconnaît que tous les droits relatifs à l'Information qui lui est divulguée et communiquée par le Donneur, sont réservés au Donneur en tant qu'entière et seule propriété du Donneur.
- 2- Le Bénéficiaire accepte de considérer l'Information comme confidentielle.
- 3- Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer l'Information.
- 4- Le Bénéficiaire reconnaît que les données écrites sont et resteront la propriété du donneur, et que de telles données écrites ne peuvent être copiées ou reproduites sans l'autorisation écrite expresse et préalable du Donneur. Les originaux et toutes les copies de telles données écrites devront être restituées dans les 20 jours suivant toute demande du Donneur.
- 5- Le Bénéficiaire s'engage à apporter à l'Information tous les soins nécessaires de manière à éviter une publication, une divulgation non-autorisée de l'Information, ou un usage de celle-ci autre que pour les formations mentionnées précédemment.
- 6- Le Bénéficiaire s'engage, dans l'hypothèse où il s'avérerait indispensable de divulguer à des Tiers l'Information ou une partie de l'Information, à demander au Donneur une autorisation écrite préalable mentionnant les Tiers concernés et l'Information à divulguer.
- 7- Une Information ne bénéficie pas de la protection conférée par le présent « ENGAGEMENT » si à la date de celui-ci, et / ou au début de la formation cette Information était déjà:
 - a. (i) obtenue par le Bénéficiaire d'une Partie Tiers, licitement et sans restriction.
 - b. (ii) disponible publiquement autrement que du fait de la faute ou de la négligence du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire s'engage à informer le Donneur sans délai et par écrit de tout événement pouvant survenir selon les dispositions du paragraphe 7 (i).

- 8- Si une quelconque partie de l'Information tombe dans une des exceptions mentionnées ci-dessus, l'information restante continuera à bénéficier de la protection du présent Engagement.
- 9- Toute Information divulguée et communiquée demeurera la propriété du Donneur et lui sera restituée ou détruite, sur demande du Donneur, ainsi que les copies faites par le Bénéficiaire. Sur demande du Donneur le Bénéficiaire transmettra au Donneur une attestation de destruction.
- 10- La communication du Donneur au Bénéficiaire de l'Information n'implique aucun droit de licence ou de cession de quelconque droit de Propriété Intellectuelle.

- 11- Toute modification des clauses du présent Engagement doit faire l'objet d'un courrier recommandé avec accusé de réception à la Partie concernée et aux adresses suivantes, sauf changement d'adresse notifié par écrit.

Pour le Bénéficiaire,

Pour le Donneur,
710 Bd du Soleil, 83230 BORMES-LES-MIMOSAS

- 12- Cet Engagement s'applique aux deux Parties mentionnées ci-dessus, et également à toute personne morale (en particulier société, association, filiale, etc.) qui est directement ou indirectement, en fait ou en droit, en position de contrôler ou en position d'être contrôlée par les Parties.
- 13- La date effective du présent Engagement est celle du début de la Formation. Il restera en vigueur durant les 10 (dix) années à compter de la date effective, au terme duquel le Bénéficiaire s'engage à détruire l'intégralité de l'Information ou à demander la prolongation de l'Engagement au Donneur par lettre recommandée avec accusé de réception pour une nouvelle durée de 10 (dix) années.
- 14- Cet accord lie les héritiers, les exécuteurs, les successeurs et les ayants droits respectifs des deux parties.
- 15- Cet engagement doit être interprété et appliqué selon les lois et les réglementations françaises. Tout litige concernant cet Engagement, sans règlement préalable à l'amiable, sera porté devant les juridictions compétentes.

Fait à Bormes-les-Mimosas, le 1 avril 2024

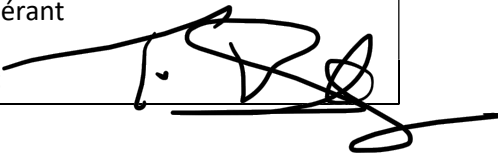
En deux exemplaires originaux, de pages, dont 1 annexe(s).

Le Donneur:

Nom : Tristan Balguerie

Qualité : Gérant

Signature :



Le Bénéficiaire :

Nom :

Qualité :

Signature

ANNEXE 1

Formation : Bulletin d'inscription de la Formation



La connaissance s'acquiert par l'expérience, tout le reste n'est que de l'information

Albert Einstein

BULLETIN D'INSCRIPTION

Ateliers de pratique du décryptage du thème natal

de mars à juin 2025
en visioconférence sur la plateforme Zoom

Identité (écrire lisiblement en capitale)			
Nom		Prénom	
E-mail		Tel	
Coordonnées de facturation (écrire lisiblement en capitale)			
Entreprise (optionnel)			
Adresse			
Code postal		Ville	
Pays			
Données astrologiques de naissance (écrire lisiblement en capitale)			
Date		Heure	
Lieu		Pays	
Lieu du dernier anniversaire			

OBJECTIF
Pratiquer l'étude et l'interprétation de thèmes astral avec des thèmes de célébrités et les thèmes des participants

INSCRIPTION
☐ Je m'inscris à la prestation Ateliers de pratique du décryptage du thème natal de mars à juin 2025 en visioconférence sur la plateforme Zoom au :
☐ Plein tarif : 350 €
☐ Tarif remis : 320 € pour un paiement en une fois avant le 01/02/2025

PRESTATION
La prestation est un engagement forfaitaire pour une formation de 8 sessions.

☐ J'ai lu et j'accepte les conditions générales et particulières de vente.

Fait le : ____/____/20 A _____

Signature _____

CALENDRIER

#1 - 11 mars 2025 - Etude de célébrité N°1 en mode Version à partir du thème - Partie 1 : étude du thème sans connaître la personne.

#2 - 18 mars 2025 - Etude de célébrité N°2 en mode Version à partir du thème - Partie 2 : révélation par visionnage de la bio, débriefing des analyses.

#3 - 8 avril 2025 - Etude de célébrité N°3 en mode Thème à partir de la bio - Partie 1 : visualisation de la bio, recherche de configuration astrale.

#4 - 15 avril 2025 - Etude de célébrité N°4 en mode Thème à partir de la bio - Partie 2 : révélation du thème et débriefing des analyses.

#5 - 6 mai 2025 - Etude de thème de nos proches - Partie 1 : Sur la base de thèmes de proches : enfants, conjoints parents amis, étude collective et réponse aux questions.

#6 - 13 mai 2025 - Etude de thème de nos proches - Partie 2 : suite de la partie 1.

#7 - 3 juin 2025 - Apprentissage de la consultation - Partie 1 : Les temps de la consultation - Écoute questionnement et résonnance.

#8 - 10 juin 2025 - Apprentissage de la consultation - Partie 2 : Consultations encadrées entre participants sur une question simple.

L'ordre et le contenu des sessions pourra être modifié par l'intervenant en fonction de l'avancement et de la dynamique du groupe. Certaines sessions seront consacrées à des études de cas ou des supervisions collectives en complément des thèmes abordés.



Lettres heureuses - EURL au capital de 4000 €
N° 751 181 439 RCS Toulon - TVA intracommunautaire : FR74751181439
710, boulevard du Soleil 83230 BORMES LES MIMOSAS
tristan.balguerie@gmail.com - Mob : 06 69 77 03 02